

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures,

le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49
 présents : 34
 procurations : 6
 votants : 40

Date de convocation :
 15 septembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, J.P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

REPRESENTES : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

EXCUSES : M. MERMIN, J. LAVOREL

ABSENTS : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230925_cc_tran_104

8.8 ENVIRONNEMENT

**CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS AU DISPOSITIF
 « TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE »**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Chassot, 5ème Vice-Président,

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » (TEN) s'inscrit dans le volet « collectivités locales » du plan biodiversité du Ministère de la transition écologique et solidaire du 4 juillet 2018, visant à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Elle s'intègre plus largement dans l'objectif de stopper la perte nette de biodiversité inscrit dans la loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Basé sur des orientations partagées nationalement, « Territoires engagés pour la nature » se décline dans les régions volontaires sous la gouvernance d'un collectif régional.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce collectif est composé de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) et des Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » reconnaît l'importance de l'implication des collectivités pour la reconquête de la biodiversité. Il apporte un soutien et une visibilité aux territoires souhaitant s'engager dans une démarche d'amélioration continue sur cette thématique. Il vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité.

La CCG consacre à la biodiversité dans son projet de territoire une attention particulière à la qualité de vie des habitants et favorisant la lutte ainsi que l'adaptation du territoire au réchauffement climatique. Pour satisfaire cette ambition, dans la continuité des actions menées précédemment, elle a récemment renforcé plusieurs de ses stratégies pour intensifier l'action sur l'ensemble du territoire avec la contribution des Communes.

Ces stratégies, qui représentent un engagement budgétaire et humain important devant être maintenu sur plusieurs années, peuvent profiter de la reconnaissance du programme TEN qui favorisera l'accès à des accompagnements externes ou à des aides financières.

Afin de faire reconnaître son action en faveur de la biodiversité, il est donc proposé que la CCG se porte candidate au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » pour les programmes suivants :

- Limiter les pressions sur la Biodiversité avec comme action : l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie intercommunale de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes.
- Maintenir et restaurer les trames écologiques avec comme action : la mise en œuvre d'une stratégie intercommunale de préservation du corridor transfrontalier Champagne-Genevois.
- La renaturation de l'Aire.
- La plantation de haies et arbres isolés.

La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans.

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la biodiversité,

Vu le projet de territoire 2020-2026 adopté par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 6 développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique,

DELIBERE

Article 1 : approuve la candidature de la CCG au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » et les fiches-actions figurant en annexes à la présente délibération.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

S²LO

Le secrétaire de séance
Carole VINCENT

Le Président ID : 074-247400690-20230925-20230925TRAN104-DE
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Fiche action N° 1

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 074-247400690-20230925-20230925TRAN104-DE



Titre de l'action

Stratégie intercommunale de préservation du corridor Champagne-Genevois

Thématique et enjeu concerné sur le territoire :

Assurer la restauration et la préservation des continuités écologiques de la trame verte

Objectifs :

- Avoir une cartographie de la position des corridors et de leur importance respective à l'échelle du territoire de la CCG tout en ayant une information sur l'emprise spatiale de chaque corridor à l'échelle de la parcelle afin de pouvoir réaliser des actions ou le préserver au niveau local.
- Evaluer et améliorer, si nécessaire, la fonctionnalité des corridors identifiés comme les plus probables pour le déplacement des espèces mais aussi les plus vulnérables
- Mettre en œuvre la séquence ERC en respectant la hiérarchie de la séquence

Description de l'action et calendrier prévisionnel :

Dans le SCOT approuvé en 2013, les corridors du SRCE (repris dans le SRADDET) ont été considérés comme des milieux nécessitant une protection forte. Ils ont fait l'objet de prescriptions visant à les protéger de toute construction et aménagement (à l'exception de quelques aménagements ciblés à condition de respecter la séquence ERC). Toutefois, ces corridors ont été reproduits depuis la cartographie du SRADDET directement dans les SCOT et PLU sans vérification préalable, à une échelle plus fine, de leur fonctionnalité.

Pourtant, comme le précise l'annexe biodiversité du SRADDET, cette carte régionale n'ait qu'une aide à la déclinaison locale de la trame verte.

La nouvelle stratégie corridor de la CCG, objet de la présente candidature, consiste précisément à caractériser, à l'échelle 1/25000, la capacité de la trame verte existante à permettre le déplacement d'espèces indicatrices de connectivité. Il s'agira ensuite d'agir en restauration de sa fonctionnalité selon des niveaux de priorité, d'enrichir sensiblement les documents de planification de cette trame désormais documentée très précisément, et d'évaluer l'effet des projets d'aménagement sur la fonctionnalité de cette trame grâce à l'aspect dynamique de la modélisation.

Résultats attendus / indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de corridors ayant fait l'objet d'une évaluation de leur fonctionnalité / Résultat attendu: Au moins tous les corridors en priorité 1 ayant fait l'objet d'une prospection pour évaluer leur fonctionnalité
- Nombre de fiches-actions de rétablissement de la fonctionnalité des corridors établis / Résultat attendu : Au moins tous les corridors en priorité 1 disposant d'une fiche action
- Nombre de corridors à enjeux ayant fait de mesures d'amélioration de leur fonctionnalité / Résultat attendu : Tous les corridors en priorité 1 nécessitant des mesures pour améliorer leur fonctionnalité
- Nombre de documents d'urbanisme intégrant la cartographie des corridors / Résultat attendu : Les PLU des 17 communes

Maître d'ouvrage et partenaires :

Maître d'ouvrage : CCG

Partenaires : Communes/ Etat de Genève / Pôle Métropolitain du Genevois Français

Maître d'œuvre et appui scientifique : Hépia

Moyens dédiés (financiers et humains) :

Moyens financiers dédiés sur 2023-2024 : 205 k€ (maîtrise d'œuvre, prospections de terrain et mesures de rétablissement de la fonctionnalité sur 3 corridors test) - Financement obtenu : Fonds Vert à hauteur de 80 %

Moyens financiers à prévoir sur 2025-2027 : 120 k€/an pour la mise en place des mesures de rétablissement de la connectivité sur les autres corridors

Moyens humains : 30 % Chargée de mission biodiversité / X % Chef du service Transition écologique

Besoin(s) d'accompagnement :

- Profiter de l'expérience de territoires déjà engagés sur cette thématique, à travers des journées d'échanges et retours d'expériences.
- Apporter un appui pour la standardisation des représentations de la trame et de la classification des points noirs
- Valoriser la démarche

Fiche action N° 2

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 074-247400690-20230925-20230925TRAN104-DE



Titre de l'action

Stratégie intercommunale de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)

Thématique et enjeu concerné sur le territoire :

Réduction des pressions sur la Biodiversité

Enjeu : Limiter l'impact des EVEE sur la Biodiversité, la santé humaine et la sécurité

Objectifs :

- Prévenir l'installation des EVEE et leur propagation : Réaliser un inventaire des foyers et assurer une veille en impliquant l'ensemble des acteurs concernés
- Intervenir sur les EVEE et restaurer les écosystèmes : Mettre en place un plan stratégique d'actions multi-acteurs en priorisant les foyers existants / Formaliser une chaîne décisionnelle d'intervention rapide pour les nouveaux foyers / Mettre en œuvre des mesures préventives visant à limiter les invasions et leurs impacts
- Fournir des outils aux acteurs concernés pour inventorier, caractériser les foyers et mettre en œuvre des plans d'actions /

Description de l'action et calendrier prévisionnel :

La CCG a été partenaire du programme Interreg "stop aux invasives" dont le retour d'expérience est très instructif. La CCG réactualise donc sa stratégie de lutte pour l'adapter aux espèces, à la localisation et à la taille des foyers. Cette actualisation consiste à fiabiliser la connaissance des foyers existants, à établir un protocole de surveillance du terrain mettant les communes à contribution pour détecter rapidement les foyers nouveaux, et à fournir un guide de traitement différencié selon la nature et la composition des foyers. Le guide recommandera notamment des techniques différentes pour les situations qui seront rencontrées les plus fréquemment. Il pourra d'ailleurs parfois s'agir de non intervention. Il s'attachera aussi à intégrer un important volet de prévention (pour éviter la dispersion des invasives à l'occasion de chantiers du BTP notamment).

En terme de subsidiarité, la CCG interviendra directement sur les foyers qui menacent une biodiversité remarquable (dans des aires protégées notamment) ou en bordure de cours d'eau, mais délèguera aux communes l'intervention sur les foyers naissants hors des zones prioritaires.

Calendrier :

Résultats attendus / indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de formations / Résultat attendu : 1 formation sur la reconnaissance des EVEE et 1 sur les techniques de lutte tous les 3 ans
- Nombre de participants aux formations / Résultat attendu : au moins 1 agent par structure concernée
- Nombre de communes assurant l'inventaire et la veille / Résultat attendu : au moins 80 % des communes
- Nombre d'acteurs assurant l'inventaire (autre que les communes) / Résultat attendu : tous ceux concernés
- Nombre de communes avec un plan d'intervention sur 3 ans / Résultat attendu : au moins 80 % des communes
- Nombre de foyers prioritaires traités (priorité 1) / Résultat attendu : 75 %

Maître d'ouvrage et partenaires :

Maître d'ouvrage : CCG

Partenaires : Communes / Syndicat mixte du Salève / Syndicat Intercommunal du Vuache / PNR Haut-Jura / Département / ONF / RTE / SNCF Réseau/ Enedis
+ grand public (inventaire)

Moyens dédiés (financiers et humains) :

Moyens financiers :

2023-2024 : Interventions de lutte sur la base de l'ancienne stratégie : 350 €k

Maîtrise d'œuvre : 35 € K

Etablissement de la nouvelle stratégie : 5 € K /an

Financement obtenu Fonds Verts : 80 %

2024 : Marchés travaux : 150 et 250 k€ (fonction de l'importance des foyers à la charge de la CCG)

Besoin(s) d'accompagnement :

- Echange et retours d'expérience sur les techniques de lutte
- Echange et appui sur les outils de collecte de données de terrain utilisables par le grand public / Par les professionnels
- Valorisation de la démarche et aide à l'animation d'un réseau